

CONTRAT DE LOCATION

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE SAISONNIERE POUR MAISON

Merci de lire attentivement le contrat

Entre la soussignée : Madame Anne BACHY, demeurant : Route de lançon 65240 GOUAUX - loueur et Il a été convenu ce qui suit : Madame Anne BACHY loueur, donne par les présentes, à loyer, à

preneur(s), qui accepte, à titre de location saisonnière, les locaux meublés ci-après désignés sis à : Village 65240 GOUAUX , et lui appartenant, aux conditions particulières ci-après et aux conditions générales énoncées page 2.

DESIGNATION DES LIEUX LOUES

Une maison indépendante de 180m2 située plein sud à la sortie du village. Disposant de trois chambres dont 1 avec un lit 2 places (un lit bébé), une avec deux lits simples (que l'on peut réunir) et une autre avec trois lits simples (un lit étant en mézzanine, **il ne peut être occupé que par un enfant jugé apte par ses parents à occuper ce lieu par mesure de sécurité** un séjour équipé d'un poêle à bois, une cuisine salle à manger, une buanderie, une salle de bain (un lavabo et baignoire) ; une douche , 2 wc (dont un avec un point d'eau) une mézzanine ; une véranda ; un jardin et un parking devant la maison.

.Ce lieu étant prévu pour le couchage de 6 personnes (maximum 7 avec un enfant en bas âge)

DUREE DE LA LOCATION ET PRIX

Cette location est consentie et acceptée pour une durée denuits

qui commencera à courir le : 16h.....

pour se terminer le : fin de matinée.....

moyennant le prix de euros
comprenant les charges d'eau,d'électricité et de gaz.

Le chauffage au bois est en plus ainsi que la taxe de séjour(0,22 cts par personne et par nuit)

Le ménage est à la charge des preneurs. Au cas où les preneurs ne souhaitent pas faire le ménage, il sera demandé 60€ pour le ménage (par semaine)

Une caution de ...400,00.....euros est demandée à votre arrivée

Le prix est payable en un versement d'acompte équivalent à 25% du montant total de la location, pour la réservation, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du propriétaire
soit : ..

et le solde de : euros, est versé à l'arrivée

Fait en deux exemplaires, à Gouaux.....

Signature du loueur* : Madame Anne Bachy :

Signature du preneur* : Madame / Monsieur :

**faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé"*

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1° En cas de désistement, l'acompte versé reste acquis au bailleur.

2° En cas de détérioration de toute nature (papiers peints, sols literie, objets mobiliers et matériel cassés, fêlés ou ébréchés) ou en cas non-respect de remise en état de propreté le bailleur est en droit de retenir une indemnité sur le dépôt de garantie.

Si le montant de détérioration dépasse le montant du dépôt de garantie le bailleur est en droit de réclamer la différence du montant.

3° Les animaux ne sont pas autorisés

4° Le preneur devra fournir lors de la réservation une attestation d'assurance stipulant que la garantie villégiature est acquise.

5° Les draps ne sont pas fournis (location 5€ par lit)

6° La réservation prendra effet à la réception du contrat, daté et signé, ainsi que des pièces demandées .

(merci de retourner le contrat dès la réception)

Fait en deux exemplaires, à Gouaux, le : ...

Signature(s) du ou des bailleur(s) * : Madame Anne Bachy

Signature(s) du ou des preneurs* :

**faire précéder les signatures de la mention "lu et approuvé"*

Merci de me retourner le contrat par courrier le plus rapidement possible en me signalant si vous souhaitez les draps